

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1178

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire avec l'Association « Graines de Lait », pour la mise à disposition à titre gratuit de trois terrains situés allée Léopold Sédar Senghor à Lyon 7e, à usage de jardins partagés

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme BESSON Dounia

**SEANCE DU 9 JUILLET 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1178 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION « GRAINES DE LAIT », POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE TROIS TERRAINS SITUES ALLEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR A LYON 7E, A USAGE DE JARDINS PARTAGES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la ZAC du Bon Lait, trois espaces de jardins partagés de 90, 100 et 200 m<sup>2</sup> ont été aménagés parmi les espaces publics de l'allée Léopold Sédar Senghor à Gerland.

L'Association « l'Atelier des Friches » reconnue pour son expérience dans l'art de marier les arts plastiques et l'animation des jardins partagés, a initié une dynamique autour du développement de la biodiversité et la mobilisation des habitants dans le but de créer des jardins partagés. L'accompagnement du groupe de jardiniers a permis la création fin 2014 d'une Association nommée « Graines de Lait » ayant pour objet l'animation et la gestion des jardins partagés.

Les trois espaces concernés relèvent du domaine public de voirie et font l'objet d'une convention d'occupation temporaire entre la SERL, le Grand Lyon et la Ville de Lyon signée en 2013, convention tripartite dans l'attente de la remise d'ouvrage complète par la SERL au Grand Lyon et d'une durée de 5 ans à compter de sa signature. Cette convention a autorisé la Ville de Lyon à mettre à disposition de l'Atelier des friches les 3 terrains, par le biais d'une convention ayant une échéance au 31 décembre 2015.

Afin de permettre une pleine autonomisation de l'Association Graines de Lait nouvellement créée, il est proposé d'interrompre la mise à disposition de l'Atelier des friches en cours pour ces 3 espaces, et d'élaborer une nouvelle convention avec l'Association Graines de Lait dans les mêmes conditions que la précédente.

Cette convention concerne trois terrains clôturés, munis d'un portail, de cadres, totems, planchers et coffres. Au moment de l'aménagement, des arbres ont été plantés et de la terre végétale rapportée.

Compte tenu de la dynamique développée autour de l'animation des jardins partagés créés dans le cadre de la ZAC Bon Lait, je vous propose de mettre à la disposition de Graines de Lait, ces trois terrains à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2017, étant entendu que les modalités de cette mise à disposition sont elles-mêmes dépendantes des contraintes et obligations liant la Ville à la Métropole. Ces trois espaces représentent une surface totale de 390 m<sup>2</sup>, pour une valeur locative annuelle estimée à 1 560 €, faisant l'objet d'une valorisation au

budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à Graines de Lait dans le cadre de la présente convention.

A la présente convention sont joints en annexes des plans de localisation des terrains ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La convention d'occupation temporaire à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Graines de Lait » (domiciliée 61 rue Georges Gouy à Lyon 7<sup>e</sup>), concernant trois terrains métropolitains situés allée Léopold Sédar Senghor à Lyon 7<sup>e</sup>, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON